

Le sport pour tous : une offre inclusive et adaptée en club avec AFG Autisme

Médico-social

Date de publication : 20 juin 2024

Généralités

Objectif :

Rendre accessible la pratique sportive en club pour le public en situation de handicap (TND, mental et psychique), et ainsi permettre à un maximum de personnes en situation de handicap auboises de pratiquer une APSA.

Ce projet a pour ambition de répondre aux trois grandes problématiques concernant l'offre de sport adapté, sur le territoire aubois, pour les personnes en situation de handicap (autisme et TND, mental et psychique) :
1. Quel(s) sport(s) choisir ?
2. Quels clubs accueillent à proximité ? Y a-t-il du choix ?
3. Quels clubs sont formés à proximité ?

Ce projet veut donc :
• Développer l'offre « sport adapté » sur le territoire aubois, en aidant les clubs à créer leurs sections inclusives et adaptées.
• Accueillir en plus grand nombre, en s'assurant de garder des conditions de pratique adaptées.
• Orienter/Guider les familles dans le choix d'une APSA à l'aide du « Classeur APSA / Particularités TSA ».
Mais aussi,
• Sensibiliser les clubs et leurs adhérents à l'autisme.
• Dynamiser le territoire aubois dans le développement de cet enjeu majeur, pour élargir ces actions de collaboration afin que toutes les personnes en situation de handicap du département (en établissement spécialisé ou non) puissent bénéficier d'offres similaires.

Comment ?
Le pôle aubtimisme de l'AFG Autisme propose aux clubs une collaboration afin de mutualiser nos moyens :
• Un transfert de compétences pour être autonome dans l'accueil et l'accompagnement de ce public.
• Un accompagnement commun sur le terrain, avec un professionnel du sport adapté spécialisé et expérimenté dans l'accompagnement de ce public.
• Une intervention de l'enseignant APA durant tous les créneaux définis avec le club.
• Une équipe pluridisciplinaire de terrain à l'appui.
• Des formations et des actions de sensibilisation.
• Pérennisation de ces actions de collaboration.

Etapes de mise en oeuvre
1) PRESENTER LE PROJET
• Prendre contact avec les clubs du département, rencontrer les dirigeants et les entraineurs/éducateurs/bénévoles du club.
• Rencontrer les entités sportives (Fédération Française de Sport Adapté Ligue Grand Est, Comité Paralympique Sportif Français, Comité Départemental Olympique Sportif de l'Aube, Comité Handisport de l'Aube) et proposer une collaboration dans cet objectif commun d'enrichir et diversifier les offres de sports à destination des personnes en situation de handicap.
• Rencontrer les mairies (services des sports).

2) SIGNER UNE CONVENTION
avec le club et la mairie (créneaux gymnases, terrains, …).

3) ACCOMPAGNER LA MISE EN PLACE DU PROJET
• Former et sensibiliser.
• Structurer administrativement le projet.

• Se mettre en lien la FFSA et la fédération du club.
• Aider le club dans la recherche de subventions publiques et privées.
• Aider à la mise en place d'actions de communication.

4) FAIRE LE POINT SUR LES LICENCES
Prise éventuelle de licence sport adapté pour tous les pratiquants du pôle aubtimisme.

5) METTRE EN PLACE LES SEANCES
Déroulement des séances avec :
• Les pratiquants du pôle aubtimisme et d'autres établissements, ou encore des personne sans ESMS.
• Les entraineurs, éducateurs et bénévoles du club.
• L'enseignant APA du pôle aubtimisme,
Les séances se déroulent également avec l'appui de toute une équipe pluridisciplinaire et spécialisée dans l'accompagnement des personnes avec autisme du pôle aubtimisme.

Essaimage

Les principaux leviers

• La politique de l'établissement.
• Le réseau des clubs de sport.
• La sensibilité et la politique des clubs de sport.
• Le soutien des entités sportives, du département, et d'autres acteurs concernés/sensibilisés de près ou de loin par les bienfaits du sport dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

L'ESMS doit fonctionner avec une politique de transfert de compétences dans le droit commun, afin que le référent APS de l'établissement puisse avoir du temps pour développer des partenariats avec des clubs, et les aider à savoir accueillir et accompagner des personnes en situation de handicap.

Les principaux freins

• Le prix des cotisations : une grande majorité des familles d'enfant en situation de handicap sont dans des situations de précarité. De plus, ce sont des familles qui engagent beaucoup d'argent dans des prestations apportant du soin à leur enfant. Elles ne pourront donc pas toutes se permettre de payer une adhésion à 268 €, par exemple. Les aides financières dont les familles peuvent bénéficier ne couvriront pas la majorité du tarif. Ceci risque d'être un obstacle important à l'accessibilité des personnes TSA en club de sport, dans le droit commun, pour notamment répondre à leurs besoins de santé.

• Le coût de l'éducateur sportif du club (pour le club) positionné sur un créneau adapté : afin que l'environnement de pratique soit adapté > le nombre de participants est économiquement inférieur au nombre qui permet au moins de trouver un équilibre financier.

Témoignages

"Les bénéficiaires ont le sourire et les familles sont satisfaites.

D'après les premières données de notre enquête de satisfaction, les bénéficiaires et les familles voudraient :
• Une plus grande variété de sports.
• Davantage de créneaux par sport (1 à 2 supplémentaires)
• Augmenter la durée par séance (passer de 60min à 1h15, voire 1h30 parfois).

Le projet a le soutien du département, de la commission sport et autisme de la FFSA et de la ligue Grand Est de la FFSA, du CPSF référent paralympique Grand Est, du CDOS de l'aube, ou encore du PRE (Programme de Réussite Educative). Tous ces acteurs nous soutiennent dans nos recherches de financement."

Chorlet Jeffrey, Enseignant APA

Contact

Une question ? Besoin d'informations ? Contacter l'établissement :

jeffrey.chorlet@afg-autisme.com

L'établissement

Date de mise en œuvre : 2 janvier 2023

Durée du projet : 7 mois

Pôle Aubtimisme (AFG Autisme) 10600

Type de structure : Médico-social / Privé à but non lucratif

Obligation réglementaire : Oui

Proposition à la direction avant la mise en place des nouvelles prérogatives gouvernementales : faire du transfert de compétences dans le droit commun. Début du projet lorsque la politique de l'établissement s'est alignée sur les prérogatives.

Déclenchement

• L'expérience, la réalité du terrain : * Motivation et sensibilité des clubs. * Carence importante de sport adapté dans l'aube. * Manque de communication ou communication stérile des offres adaptées déjà proposées dans les clubs • L'inspiration d'un autre établissement d'AFG. • Les prérogatives gouvernementales. • Les recommandations de bonne pratique (ex: autodétermination. • Les nouvelles prérogatives gouvernementales qui demandent aux ESMS de faire du transfert de compétences dans le droit commun : cette nouvelle politique a changé nos méthodes d'accompagnement dans l'établissement.

La mise en oeuvre

Facilité de mise en oeuvre

5/10

Remplace une pratique existante

Les ressources

Temps

Mais la nouvelle politique de l'établissement a permis l'aménagement de mon temps de travail afin de pouvoir développer ce projet : la transformation de l'offre amène à une transformation des pratiques d'accompagnement.

Beaucoup

Personnel (équipe projet, déploiement...)

En ce début de projet, un seul enseignant APA est positionné sur cette mission et ça a fonctionné. L'idée est de mutualiser nos moyens avec le droit commun. Par la suite, en fonction de l'importance du développement de ce projet, il sera nécessaire d'avoir un EAPA supplémentaire, comme cela se fait déjà dans un autre établissement.

A considérer

Des compétences en interne

• Animation et développement du projet. • Communication. • Connaissance du sujet et de la réalité du territoire, etc...

A considérer

Des compétences externes (prestations externes)

Surtout de la sensibilité et de l'envie d'aller dans ce projet de la part des clubs.

A considérer

Des équipements, du matériel

Les équipements des clubs (mutualisation des moyens).

Peu

Des financements (internes et externes)

Nous recherchons des financements pour pérenniser ces actions (subventions orientées notamment pour : • Financer les éducateurs des clubs. • Diminuer les cotisations. • Créer davantage d'offres sportives adaptées dans le droit commun dans l'aube.

Beaucoup

Les impacts

Sur l'environnement : Non applicable

Sur les professionnels : Impacts négatifs

Les éducateurs en club ont acquis des compétences pour accueillir des personnes en situation de handicap. Ils sont plus rassurés (ils ont moins peur). Ils ont également accueilli quand l'enseignant APA avait une absence.

Sur les usagers : Impacts positifs

Du bien-être physique et mental, gains psychomoteurs, sociaux, cognitifs (notamment dans les fonctions exécutives), en autonomie et en posture d'élève, ou encore sur les performances des qualités physiques.

Sur l'organisation : Impacts positifs

Temps de travail imaginé autrement. Au sein des clubs, des créneaux ont été parfois créés et planifiés en fonction des besoins (en journée ou en soirée) et des créneaux disponibles des professionnels en club et de l'EAPA du pôle aubtimisme.

Sur le médico-économique : Non évalué

Certainement à l'avenir puisque le sport contribue à une bonne santé, à une amélioration de l'autonomie ou encore à l'inclusion dans le milieu ordinaire.

Parties prenantes associées

- [x] Direction
- [x] Administration
- [] Services techniques
- [x] Professionnels
- [x] Bénéficiaires
- [x] Tutelles
- [x] Autres : Clubs, Familles

Conditions de succès

Projet inscrit dans la politique de l'établissement

Transformation de l'offre : transfert de compétences dans le droit commun, sortir des murs. Autodétermination.